

Département du Gard



Mairie de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 5 octobre 2021 à 18h30

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29/09/2021

Présents : Tous les conseillers

Absents excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

- Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2021 ; Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Question 1 :

Objet : Acquisition foncière parcelle A100 - succession FREGEROLLES Francis

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A 100 située Lieu- dit Les Paradasses à Saint Césaire de Gauzignan, d'une superficie de 1540m².

La parcelle A 100 jouxte la parcelle communale A99.

La parcelle A 100 est à la vente dans le cadre de la succession de Monsieur Francis FREGEROLLES.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'achat de ladite parcelle aux héritiers de Monsieur Francis FREGEROLLES au prix de mille cinq cent euros auxquels se rajouteront les frais notariés.

Les conseillers donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes se rapportant à cette vente.

Question 2 :

Objet : Organisation Grand Prix de la Chanson Alès Cévennes Camargue

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de l'association « pour le Développement des festivités » domiciliée 629 Montée de Silhol à Alès de reconduire la soirée étape du « Grand Prix de la Chanson Alès Cévennes Camargue » en juillet 2022.

Le cout de cette prestation s'élève à un montant de 2300€ plus les frais annexes (restauration, droits auprès des sociétés d'auteurs, logistique...).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers décident de ne pas reconduire la manifestation en 2022.

Question 3 :

Objet : Convention financière de l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération N°2020-0046 du 27 octobre 2020 concernant la signature d'une convention financière de l'alimentation des points de défense extérieure contre l'incendie entre Alès Agglomération et la commune de Saint Césaire de Gauzignan.

A cette date les dix élus présents avaient refusé la signature de ladite convention au motif que le tarif applicable était trop important.

A ce jour, la commune n'a donc pas payé les points de défense incendie à la Communauté d'Agglomération qui nous demande de signer ladite convention proposée en 2020 et de payer le prix indiqué soit 120€ par borne ou poteau. Cette convention ne sera valable que pour le paiement de l'exercice 2020.

La Communauté d'Alès Agglomération a proposé suite au Comité des Maires du 14 septembre, la signature d'une 2ème convention avec un prix par poteau ou borne recalculé à 90€ au lieu de 120€ pour l'année 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire les conseillers après en avoir débattu, refusent à l'unanimité la signature de la convention 2020 et restent sur la position prise lors du conseil municipal du 27 octobre 2020.

En revanche les élus donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention 2021 avec un coût de 90€ par poteau ou borne incendie pour l'exercice 2021 et les suivants.

Ils valident également le principe d'un paiement 2020 sur la base du calcul 2021 soit 90€ par poteau ou borne.

Question 4 :

Objet : Réparation Horloge

Monsieur le Maire explique que l'horloge communale est en panne depuis quelques semaines, la société de maintenance Bodet Campanaire a établi un devis de réparation pour le remplacement du mécanisme de tintement afin d'éviter toutes les pannes récurrentes et faciliter les interventions pour les opérateurs de maintenance.

Le coût de la réparation est estimé à 1 182.15€ HT

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, les conseillers après discussion décident de valider le devis de réparation qui s'élève à mille cent quatre-vingt-deux euros et quinze cents Hors Taxe (1418.58€ TTC).

Question 5 :

Objet : Clôture aire de jeux communale « La Nanou »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes liés aux incivilités survenues dans le village et particulièrement à l'aire de jeux « La Nanou ». En effet cet espace dédié aux enfants est régulièrement détérioré, jeux cassés, passage de vélo et d'engins motorisés. Il propose que l'aire de jeux dédiée aux enfants soit entièrement clôturée à l'aide de panneaux galvanisés afin de sécuriser le site et de limiter l'intrusion des deux roues.

Il explique que l'agent technique communal est en capacité de réaliser les travaux.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré les conseillers valident la décision de clôturer l'aire de Jeux communale avec des panneaux rigides et l'installation d'un portail.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de faire établir des devis et de signer tout document relatif à ce dossier.

Question 6 :

Objet : Sauvegarde informatique

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la maintenance des postes informatiques, il convient de trouver une solution pour sauvegarder les données sachant que pour les logiciels de comptabilité, Etat Civil, Population et ressources humaines les données sont hébergées via le Cloud. La sauvegarde concerne les autres logiciels et les fichiers créés pour les actes notamment. La Société Clean PC a établi un devis comprenant un système de sauvegarde appelé NAS Synology qui s'élève à la somme de 1068€ TTC avec une maintenance mensuelle de 60 euros.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire les conseillers refusent cette option et valident le principe de l'achat de disques durs externes sur lesquels les données seront sauvegardées.

Le Conseil diligente Monsieur le Maire pour faire l'acquisition de disques durs externes.

Question 7

Objet : Mise à l'étude du projet d'installation de caméras de vidéo-surveillance

Monsieur le Maire expose les nombreux problèmes de dégradations et d'insécurité survenus sur la commune depuis plusieurs mois et qui se sont amplifiés depuis cet été.

A cet effet, il propose que soit mise à l'étude l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur l'espace public afin de sécuriser la population et de permettre aux forces de l'ordre de disposer de moyens plus efficaces pour stopper ou enrayer les incivilités de toutes natures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les conseillers valident sur le principe le projet.

Les conseillers décident de faire estimer le cout du dispositif et de se renseigner sur les aides possibles dans ce domaine.

Les éléments attendus permettront de décider lors d'un prochain Conseil Municipal de la poursuite ou non de ce dossier.

Questions diverses :

- **Gestion des stationnements dans le cœur du village : la commission voirie se réunira prochainement afin de constater les emplacements à neutraliser pour faciliter la circulation et la sécurité des usagers (automobilistes ou piétons).**
- **Dispositif de sécurité Route Départementale 120 (entrée du village Route de St Maurice). Monsieur le maire indique que suite au relevé de vitesse effectué par les services de l'UT d'Alès des dispositifs provisoires vont être installés sur la chaussée afin de réduire la vitesse**

des véhicules qui sera ainsi mesurée à nouveau. Le bilan de cette étude permettra aux élus de décider en toute connaissance de cause s'il y a lieu de pérenniser ou pas les dispositifs provisoires en fonction de leurs effets sur la réduction de la vitesse.

La séance est levée à 20h30